

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 22 février à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis MAURIN, Maire.

PRÉSENTS : Mmes Ysaline LEGRAND-Lise-Marie FLUCK-Henriette LYONNET-Fiona TEISSONNIERE

Mrs Francis MAURIN-José-Marie CARNÉO-Jean-Noël ROLAND-Raymond SICH

ABSENTS EXCUSÉS : Mme SWINNEN Dominique – Mr BARTHÉLÉMY Serge  
Mr. MANOEL Philippe

PROCURATIONS : Mme SWINNEN Dominique à Mme Ysaline LEGRAND  
Monsieur BARTHÉLÉMY Serge à Mme Lise-Marie FLUCK

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mmes FLUCK-LYONNET

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

### **1 - HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE I.C.S. pour les travaux Voirie, cimetière, boulodrome et cache containers**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition d'honoraires faite par Infra Conseils Services pour la maîtrise d'œuvre des travaux cités. Sur un coût d'objectif de 126 250 € HT soit 151 500 € TTC a proposition financière s'élève à 6 400 € HT.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces s'y afférant.

### **2- HONORAIRES ARCHITECTE DPLG M. LEGAL : construction, sur la place du village, d'un sanitaire accessible aux handicapés**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une proposition de rémunération pour une mission du dossier de permis de construire dans le cadre du projet « Village de Caractère », concernant le local sanitaire implanté sur la place du village, conforme aux normes répondant aux besoins de personnes atteinte d'un handicap.

La proposition de rémunération s'élève à 2 000 € HT soit 2 400 € TTC.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces s'y afférant.

### **3-VENTE DU PONT BASCULE – Zone d'activité La Theule**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions arrêtées dans la délibération n° 2018/061 du 19 octobre 2018. Une consultation de propositions d'achat avait été lancée en date du 29 octobre 2018, restée sans réponse. En date du 28 janvier 2019 une évaluation du pont à laquelle s'est ajouté le coût du contrôle a porté la proposition à 7 000 € et un courrier a été envoyé aux entreprises.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du rapport d'expertise du pont effectuée par l'organisme AYMARD Pesage d'Alès qui précise que le pont est opérationnel mais non certifié CE.

Seule l'entreprise LEGRAND Claude a fait une proposition financière de 5 000 €, en date du 22 février 2019.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré le Conseil Municipal, excepté Mme LEGRAND Ysaline qui ne prend pas part au vote, approuve à la majorité la vente à l'entreprise LEGRAND. Mme Fiona TEISSONNIERE regrette que ce patrimoine communal passe au privé et s'exprime contre la vente.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer l'acte de vente auprès de Maître VAILLEAU Rémy, Notaire à Lasalle ainsi que les pièces afférentes à ce dossier.

#### **4- DÉPART À LA RETRAITE DE Mme Évelyne LAMERTEYN Adjoint Technique Territorial Principal 2<sup>ème</sup> Classe**

Mme Ysaline LEGRAND, 1<sup>ère</sup> Adjointe, rappelle au Conseil Municipal que Mme Evelyne LAMERTEYN fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> mars 2019. Elle propose, après discussion, au regard des bons et loyaux services rendus à la collectivité et aux administrés pendant près de 29 ans, de lui attribuer un bon d'achat d'un montant de 350 €.

Ouï ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la présente proposition et donne pouvoir à M. le Maire pour signer le bon d'achat.

#### **5-CRÉATION D'UN POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE À TEMPS NON COMPLET**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'avancement de grade du personnel administratif territorial et propose de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal, 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet.

Ouï ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette création de poste et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces s'y afférent.

#### **6-LIGNE DE TRÉSORERIE M14**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité, comme chaque année, de renouveler la ligne de trésorerie afin de pouvoir assurer, dans l'attente du recouvrement des subventions, le paiement des prestataires et des entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de demander une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole du Languedoc aux conditions suivantes :

Montant 200 000 € -durée 12 mois-tx variable préfixe indexé sur l'EURIBOR 3 mois-marge 1,40 % -taux indice + marge fixe, à ce jour 1,08 %-frais de dossier 500 €

Prend l'engagement, au nom de la commune de rembourser à l'échéance le capital et d'inscrire en priorité au budget, les ressources nécessaires au remboursement des intérêts.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat établi entre la Commune et la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **BILAN DE LA BIBLIOTHEQUE**

Monsieur Jean-Paul BONFILS, responsable de la bibliothèque nous a transmis le bilan de la fréquentation des 3 dernières années. Il est plus que satisfaisant et force est de constater que le nombre de personnes intéressées est en nette progression.

Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil tiennent à remercier M. Jean-Paul BONFILS ainsi que tous les bénévoles pour leur dynamisme et leur implication. Il fait la lecture d'un courrier du Conseil Départemental relatif au classement de cette structure nous permettant de bénéficier de prêt de livres (bibliobus) par le Conseil Départemental

MISE EN PLACE D'UN TUNNEL DE STOCKAGE DE FOURRAGE A FAVEYROLLES SUR LA PROPRIÉTÉ CLÉMENT.

Lors du Conseil Municipal précédent ce projet avait été évoqué. Une rencontre en mairie avec Mme GODAERT a eu lieu pour en discuter. La Région ne finance pas les tunnels plastifiés. Il faut réaliser un bâtiment bois. De ce fait il a été demandé à l'éleveuse de revoir son projet afin de mieux en évaluer le coût. Néanmoins des aides ont été demandées sur un premier montant subventionnable.

Affaire à suivre.

AFFAIRE Monsieur Christian VAQUIER

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de l'administré cité en objet. Ce dernier conteste les termes du procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 14 décembre 2018.

Après vérification du dossier, Monsieur le Maire précise qu'il s'agissait en effet, non d'un permis de construire mais d'une déclaration préalable de travaux et informe le Conseil qu'il répondra au courrier de Monsieur VAQUIER.

TRANSFERT DES COMPÉTENCES Eau & Assainissement

Monsieur le Maire distribue aux membres du Conseil Municipal la synthèse « Phase 2 » des scénarios de transfert des compétences « Eau Potable et Assainissement Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires ». Affaire à suivre


Fin de séance : 19 h 30

1- Honoraires maîtrise d'œuvre I.C.S	2019-006
2- Honoraires architecte DPLG M. LEGAL	2019-007--
3Vente du pont bascule	2019-008
4- départ à la retraite de Mme Evelyne LAMERTEYN	2019-009
5- Création d'un poste Adj. Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	2019-010
6- Ligne de Trésorerie M14	2019-011

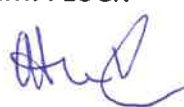
F. MAURIN



Y. LEGRAND



L.M. FLUCK



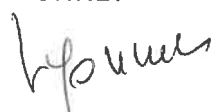
J.M. CARNEO



S. BARTHELEMY



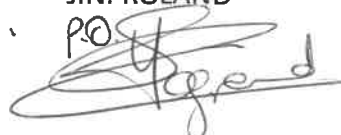
H. LYONNET



P. MANOEL



J.N. ROLAND



R.SICHI



D. SWINNEN



F. TEISSONNIERE